



Erreur de declaration arret maladie par mon employeur

Par **valeg13**, le **07/11/2014** à **08:44**

Bonjour, rnsuite a un arret de 8 jours pour fausse couche, je viens d'apprendre que la secu avait rejeté le dossier envoyé par mon employeur car celui-ci a fait apparemment une erreur lors de la déclaration. De ce fait on ne peut calculer mon indemnisation. Mon employeur a déclaré sur ma fiche de paye un arret pathologique et a retiré 600 euros de mon salaire pour 8 jours...pour précision je n'ai pas ouvert de dossier pour la déclaration de grossesse à la caf (pas eu le temps de le faire car FC). rnsuite aux conseils de la secu, j'ai informé mon employeur du problème et leur est dit de prendre contact avec l'organisme afin qu'il leur explique la bonne marche à suivre et refaire une déclaration (car il n'est précisé nulle part dans mon dossier la mention grossesse...) je leur dit de le faire depuis 4 jours (tous les jours) et pour seule réponse en retour on me dit qu'il ne me doit plus rien et que je dois voir avec la secu. rnhors la secu me dit que ce n'est pas de mon ressort mais celui de l'employeur via le net entreprise...je me sens comme une idiote entre les deux et ne sais plus quoi faire, ni quel recours avoir. rnJe vous remercie par avance de toute l'aide et réponse que vous voudrez bien me donner. rncordialement. rnVG

Par **moisse**, le **07/11/2014** à **10:03**

Bonjour, rnJ'avoue ne pas bien comprendre où se situe le problème, puisque l'employeur déclare les salaires des 3 derniers mois ou du dernier mois selon le cas, en rétablissant une rémunération partielle au montant fictif qui aurait existé sans un arrêt. rnCette déclaration concerne les salaires précédents votre arrêt et ne comporte donc pas de référence à celui que vous exposez. rnSi l'employeur n'a pas délivré un document correct, ou refuse de l'établir, vous

pouvez saisir le conseil des prudhommes en formation de référé pour la production de ce document sous astreinte.

Par **valeg13**, le **07/11/2014 à 11:03**

J avoue etre depassee egalement par ce qui arrive...c est la premiere fois que je suis confrontee a ce genre de situation. La seule explication possible est que la personne qui a declaree mon arret via le net entreprise c est trompee...mais ce que je ne comprends pas c est pourquoi elle refuse de refaire une nouvelle declaration alors que la cpam invite a le faire et m a meme dit que si elle les appelait, ceux ci expliquerait pas a pas la marche a suivre! De plus ma direction a reçu un mail de rejet de declaration il y a plus de 10 jours! Et personne ne s est pose la question.je leurs signale tous les jours, depuis lundi, ce qui ne va pas et ce qu il faut faire...Ca frole l incompetence a ce niveau. rnJ ai a nouveau appelee la cpam ce matin pour leur demander d envoyer a nouveau un mail et d appeler mon entreprise afin qu il me prenne au serieux...je ne sais pas ce que cela va donner.rnSelon le resultat j aviserais la suite a donner.rnMerci beaucoup pour votre reponse et votre conseil.rnCordialement.

Par **alterego**, le **07/11/2014 à 11:07**

Bonjour,rnrnCela ne concerne pas la CAF.rnrnCe n'est pas à l'employeur de prendre contact avec la CPAM, quoique rien ne le lui interdise, mais il n'a pas de temps à perdre avec cet organisme.rnrnGénéralement dans ce genre d'erreur, la CPAM restitue à l'assuré l'imprimé en précisant la ou les cases à compléter afin que l'employeur établisse une nouvelle déclaration en bonne et due forme. L'a-t-elle fait ?rnrnComme précisé justement par **moisse**, ce sont les salaires correspondant au moins à 200 heures de travail salarié ou assimilé au cours des 3 mois civils ou des 90 jours précédant l'arrêt de travail qui doivent être portés sur la déclaration.rnrnLes imprimés déclaratifs et notices correspondantes sont téléchargeables sur Internet (site ameli.fr). rnrnVoyez votre employeur, la balle est dans son camp. Compléter ce type de document ne présente aucune difficulté. Si il est ... ou fainéant qu'il demande à son comptable de le faire.rnrnCordialement

Par **valeg13**, le **07/11/2014 à 11:24**

Merci pour votre reponse alterego...c est justement la le probleme...mon employeur. La capam a apparemment contactee mon employeur il y a plus de 10 jours...enfin son bureau et la personne qui s occupe de la transmission des dossiers..celle ci ne fait pas son travail apparemment malgre toute les indications que je leur ai donnees..je sais que la balle est dans le camp de l employeur...je leur ai meme dit de voir avec leur cabinet comptable...sans resultat!en plus c est moi qui m affole et leur dit ce qu il faut faire...je fais leur job en somme...ca me depasse a ce stade..ca ressemble a de l incompetence ou du je m en foutisme...et je suis au milieu...ca ne donne pas confiance.rnEncore merci.rnCordialement.

Par **alterego**, le **07/11/2014 à 11:34**

Personne ne s'est posé la question parce que ce mail, comme tant d'autres, est le grain de sable qui vient gripper les rouages de l'emploi du temps d'une entreprise. La réponse est remise au lendemain et ainsi de suite, voire oublié.rnrnNe pensez pas que vous n'êtes pas prise au sérieux. L'entreprise a aussi des impératifs à tenir.

Par **valeg13**, le **07/11/2014 à 11:58**

Je le sais ça que l'entreprise a des impératifs à tenir...mais quand je le signale et que je leur met tout dans les mains (comment faire, qui voir, que demander) et que cela ne bouge toujours pas, je dois aller jusqu'ou? L'inspection du travail?rnMon employeur a 2 personnes qui ne s'occupent que de l'administratif plus un cabinet d'expert comptable spécialement dédié et cela ne bouge pas en une semaine! Alors que le travail est à moitié maché..rnIl me dit de voir directement avec la cpam alors que je ne peux rien faire et que ce n'est pas mon boulot...je me pose des questions...rnCe n'est pas un crime que de demander que ma situation se règle rapidement sachant très bien que si je laisse couler cela va se retrouver aux oubliettes...surtout que ce n'est pas la première fois que cela arrive avec mon employeur...pardonnez moi mais on me demande d'être rigoureuse et sérieuse dans mon travail...donc...rnMerci pour tout.